

Cyber-réflexes, les précautions de sécurité à prendre

Bien que les données de contact ne soient pas concernées par la violation, nous vous invitons néanmoins, par mesure de prudence, **à redoubler de vigilance.**



Soyez prudent sur les sollicitations que vous pourrez recevoir, en particulier si elles concernent des remboursements de frais de santé.

Si un email vous semble suspicieux ou frauduleux, vérifiez l'adresse de l'expéditeur. Si vous ne la connaissez pas ou si celle-ci vous semble douteuse, ne répondez pas et ne cliquez pas sur les liens.

Conservez toutes les preuves (messages, adresse du site web, captures d'écran...) de cette démarche suspicieuse et **faites une déclaration sur le site du gouvernement dédié à ce sujet :**

internet-signalement.gouv.fr.



Soyez attentif à vos comptes

Vérifiez périodiquement les activités et mouvements sur vos différents comptes, y compris sur le décompte de vos remboursements de frais de santé.



Ne communiquez jamais vos identifiants et vos mots de passe, cela même à votre banque.

VIASANTÉ Mutuelle ne vous contactera jamais par email, SMS ou par téléphone pour vous demander de transmettre, et ce, quels que soient la raison évoquée et le degré d'urgence : l'identifiant et le mot de passe de votre espace adhérent.



Pensez à changer régulièrement votre mot de passe et à en générer un « solide » :

- **Un bon mot de passe peut contenir**, par exemple, au moins 12 caractères et 4 types différents : des minuscules, des majuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.
- **Personne ne doit deviner votre mot de passe** à partir du nom de votre chien ou de votre film préféré par exemple.
- **Pour éviter les piratages en cascade**, chacun de vos comptes en ligne qui présente un caractère sensible (banque, messagerie, réseau social, etc.) doit être verrouillé avec un mot de passe propre et unique.
- **Les post-it, les fichiers texte, votre smartphone ou votre boîte de messagerie ne sont pas conçus pour sécuriser le stockage de vos mots de passe.** Pensez aussi à ne jamais les enregistrer dans le navigateur d'un ordinateur partagé. Utilisez plutôt un gestionnaire de mots de passe ou un trousseau d'accès chiffré pour stocker vos mots de passe en toute sécurité. Vous n'aurez à retenir qu'un mot de passe pour accéder à l'ensemble de vos comptes.



Pour retenir votre mot de passe, vous pouvez, par exemple, mémoriser une phrase contenant des chiffres et caractères spéciaux, puis utilisez la première lettre de chaque mot pour créer votre mot de passe.

Vous pouvez nous signaler toute action qui pourrait être en lien avec une utilisation malveillante de vos données en nous contactant à : DPD@viasante.fr